

Chères Wantzenauviennes, chers Wantzenauviens,

Le coronavirus continue de circuler en France et l'inquiétude est toujours manifeste. L'ensemble du pays est désormais soumis au couvre-feu dès 18 heures, pour tenter d'enrayer la forte progression de l'épidémie. Pour stopper cette pandémie et retrouver une vie normale, les chercheurs et laboratoires du monde entier se sont mobilisés pour développer des vaccins efficaces contre la Covid-19. Les recherches ont abouti et la campagne de vaccination a démarré, s'adressant prioritairement aux personnes les plus vulnérables. Couplé avec les mesures barrières, le vaccin permettra de contrôler la propagation du virus et de réduire la mortalité pour les formes les plus graves de l'infection virale, ce qui laisse augurer un avenir plus serein. Toutefois, face à la difficulté des personnes agées de se

déplacer dans les centres de vaccination et soutenue par l'ensemble du corps médical de La Wantzenau, j'ai demandé la mise en place d'une ligne mobile de vaccination à La Wantzenau pour les personnes qui auront des difficultés à se déplacer. Nous restons dans l'attente d'une autorisation. Enfin, je regrette l'insuffisance de vaccins qui désorganise la distribution, il faut donc s'armer de patience mais sachez bien que j'utilise tous les moyens à ma disposition pour accélérer le déploiement de cette ligne mobile de vaccination même si les autorités sont pour l'instant peu favorables en ce sens.

Votre dévouée Michèle Kannengieser, Maire

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LE BAS-RHIN (Données du 15 janvier)

Hospitalisations: 496 Taux de positivité (nouveaux cas pour 100 personnes testées): 5,9 %

Patients en réanimation: 61 Taux d'incidence (nouveaux cas pour 100 000 habitants): 195,5

MESURES GOUVERNEMENTALES

DÉPLACEMENTS

Le couvre-feu est avancé à 18 heures depuis le 10 janvier. L'attestation de déplacement dérogatoire reste obligatoire lors de tout déplacement entre 18h00 et 6h00 le lendemain.

Les motifs dérogatoires de déplacement pendant le couvre-feu restent inchangés :

- activité professionnelle, enseignement et formation,
- consultations et soins, achat de produits de santé,
- · motif familial impérieux ou garde d'enfant,
- assistance aux personnes handicapées, vulnérables ou précaires,
- convocation judiciaire ou administrative,
- · missions d'intérêt général,
- transits ferroviaires ou aériens ou en bus (le transfert en voiture est interdit pendant les horaires de couvre-feu),
- déplacement bref, dans un rayon maximal d'1 km autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

ECOLES ET PERISCOLAIRE: HORAIRES HABITUELS

 Les écoles, les structures de garde d'enfant, le périscolaire, peuvent accueillir leur public habituel au-delà de 18 heures.
 Ce public peut rentrer chez lui après 18 heures y compris par des moyens de transports collectifs, sous réserve d'être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire (aux motifs, soit de l'activité professionnelle pour les salariés de ces structures, soit de l'enseignement et la formation pour les élèves, soit de la garde d'enfant pour les parents).

- La dérogation permet de traiter les activités périscolaires, c'est-à-dire directement liées à l'établissement scolaire et au temps scolaire.
- Les activités sportives scolaires en salle sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

COMMERCES, SERVICES ET VIE ASSOCIATIVE : FERMETURE À18 HEURES

- Les commerces, établissements de services à la personne et assimilés doivent fermer à 18 heures.
- La vente à emporter cesse à 18 heures, mais les livraisons sont autorisées.
- Les activités de loisirs en plein air, exercées sur la voie publique (promenade ou sport), en milieu naturel (promenade, sport, chasse, pêche, etc.) ou en établissement de plein air, cessent à 18 heures.
- Les activités sportives en salle sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Les professionnels du service à domicile ne sont pas autorisés à poursuivre leur activité après 18 heures, sauf intervention urgente ou livraison.
- Les salariés des associations sont autorisés à poursuivre leur activité professionnelle après 18 heures, à condition d'être munis de l'attestation de déplacement dérogatoire ou de son justificatif employeur.
- Les bénévoles des associations peuvent se déplacer après 18 heures, pour venir en aide aux personnes les plus précaires, et à condition d'être munis d'une attestation de déplacement dérogatoire.

LA VACCINATION

La vaccination est un moyen essentiel de lutte contre l'épidémie de la Covid-19.

La campagne de vaccination a débuté le 27 décembre 2020 en France et va se poursuivre suivant les différentes étapes recommandées par la Haute Autorité de santé (HAS) tout au long de l'année 2021.

Elle repose sur 3 principes : **gratuité**, **liberté** (elle n'est pas obligatoire et repose sur une décision partagée entre le patient et son médecin) et **sécurité** (la vaccination se fait dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé en France).

A l'heure actuelle, deux vaccins (tous deux reposant sur la stratégie de l'ARN messager) ont été approuvés par la HAS et sont disponibles en France : celui de Pfizer et BioNtech (approuvé le 24 décembre) et celui de Moderna (approuvé le 8 janvier). D'autres vaccins, en attente de validation et autorisation (demande soumise pour le vaccin d'Astrazeneca, réponse attendue pour le 29 janvier), devraient être disponibles à partir du printemps.

QUI PEUT SE FAIRE VACCINER?

1. PREMIÈRE ÉTAPE DE LA VACCINATION : EHPAD/SOIGNANTS/POMPIERS/PERSONNES DE PLUS DE 75 ANS OU ATTEINTES DE PATHOLOGIES

- les personnes âgées en EHPAD ou en unité de soins de longue durée,
- l'ensemble des soignants de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités,
- · les pompiers de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités,
- les aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans des foyers d'accueil spécialisés et des maisons d'accueil spécialisées.

Depuis le 18 janvier, la campagne de vaccination est également ouverte aux personnes âgées de plus de 75 ans et celles atteintes de pathologies à haut risque face à la Covid-19 à savoir celles :

- atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
- · transplantées d'organes solides,
- · transplantées de cellules souches hématopoïétiques,
- atteintes de polypathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes,
- atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé),
- atteintes de trisomie 21.

2. DEUXIÈME ÉTAPE DE LA VACCINATION : **DE 65 À 74 ANS**

A partir de fin février-début mars 2021 élargissement aux personnes âgées de 65 à 74 ans.

3. TROISIÈME ÉTAPE DE LA VACCINATION : **POUR TOUS**

La vaccination sera ouverte à tous au printemps 2021, en fonction du nombre de nouveaux vaccins approuvés et disponibles, et se poursuivra tout au long de l'année et concernera successivement:

· les personnes âgées de 50 à 64 ans,

- les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire),
- les personnes vulnérables et précaires et les professionnels qui les prennent en charge,
- · les personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos,
- · le reste de la population majeure.

COMMENT SE FAIRE VACCINER?

1. POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS DANS L'UN DES CENTRES DE VACCINATION OUVERTS DÈS LE 18 JANVIER:

- se rendre sur le site www.sante.fr
- appeler le numéro vert national 0800 009 110, 7j/7 de 6h00 à 22h00
- contacter directement les centres de vaccination (modalités ci-dessous)

Les personnes vulnérables à haut risque face à la Covid-19 devront d'abord consulter leur médecin traitant et avoir une ordonnance pour pouvoir se faire vacciner prioritairement.

2. LE JOUR DU RENDEZ-VOUS:

se munir de sa carte d'identité et de sa carte vitale ou d'une attestation de droit.

3. AU CENTRE DE VACCINATION:

- accueil et enregistrement des coordonnées suivi d'un bref questionnaire à remplir sur son état de santé
- entretien médical pré-vaccinal qui valide la démarche de vaccination
- vaccination par un professionnel de santé
- repos et surveillance de 15 minutes dans un espace aménagé

4. APRÈS LA VACCINATION:

- délivrance d'un certificat de vaccination
- validation d'un rendez-vous pour la 2^{eme} injection
- tout effet indésirable pourra être signalé sur signalement.social-sante@gouv.fr ou auprès de son médecin

OÙ SE FAIRE VACCINER (Sous réserve de disponibilité des vaccins)?

Les lieux de vaccination, ainsi que leurs coordonnées et les informations relatives à leurs horaires d'ouvertures et modalités de prises de rendez-vous, sont recensés sur le lien suivant : sante.fr/centres-vaccination-covid.html

1. DANS L'EUROMETROPOLE

Centre de vaccination de la Ville de Strasbourg

Salle de la Bourse

1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny 67000 STRASBOURG

Inscription:

• par internet : strasbourg.eu/vaccination

• par téléphone : 08 00 60 90 90

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

Centre de vaccination international

1, Place de l'Hôpital 67000 STRASBOURG Tél : 03 88 11 58 40

GROUPE HOSPITALIER SAINT-VINCENT

Clinique Sainte Barbe

29, Rue du Faubourg-National 67000 STRASBOURG Tél : 03 88 45 81 00

Inscription sur la plateforme Doctolib

CENTRE DE VACCINATION DE SCHILTIGHEIM

La Briqueterie

Avenue de la 2ème Division Blindée 67300 SCHILTIGHEIM

Tél: 03 88 83 84 16

Inscription sur la plateforme KELDOC

CENTRE DE VACCINATION DE LINGOLSHEIM

Gymnase Im Sand 27, rue du Travail 67380 LINGOLSHEIM Tél: 03 69 06 40 09

Inscription sur la plateforme Doctolib

CENTRE DE VACCINATION D'ILLKIRCH

10b Avenue Achille Baumann

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Tél: 03 88 66 80 00

Inscription sur la plateforme Doctolib

2. HORS EUROMETROPOLE

CENTRE HOSPITALIER DE HAGUENAU

Avenue du Professeur René Leriche 67500 HAGUENAU Inscription sur la plateforme Doctolib

CENTRE HOSPITALIER D'OBERNAI

Avenue du Maire Gillmann 67210 OBERNAI

Tél: 03 88 57 56 19

Inscription sur la plateforme Doctolib

GROUPEMENT HOSPITALIER SELESTAT OBERNAI

28, Avenue Louis Pasteur 67600 SÉLESTAT Tél: 03 88 57 56 19

Inscription sur la plateforme Doctolib

CENTRE HOSPITALIER DE SAVERNE

17, Rue de la Côte 67700 SAVERNE Inscription sur la plateforme Doctolib

GROUPE HOSPITALIER SAINT-VINCENT

Clinique Saint Luc

10, Rue des Forges 67130 SCHIRMECK Tél: 03 88 45 81 00

Inscription sur la plateforme Doctolib

Un maillage territorial complémentaire doit voir le jour et d'autres centres de vaccination portés notamment par les collectivités locales vont ouvrir, après validation par la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé.

Si vous rencontrez des difficultés pour prendre rendez-vous ou vous rendre dans un centre de vaccination, vous pouvez contacter la mairie au : 06 08 77 59 43 DU LUNDI AU JEUDI DE 14H00 À 15H30

SITES OFFICIELS

sante.fr

Site information/inscription vaccination:

Site internet du gouvernement :

gouvernement.fr/info-coronavirus

Site internet du ministère des solidarités et de la santé :

solidarites-sante.gouv.fr

Site internet de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est :

grand-est.ars.sante.fr

Site internet de l'Assurance Maladie Bas-Rhin:

ameli.fr/bas-rhin

NUMEROS UTILES

Rendez-vous vaccination:

0800 009 110

Infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7:

0 800 130 000

Mairie:

03 88 59 22 59

COVID-Mairie:

06 08 77 59 43

jeter sur la voie publique - Parmentier imprimeur. Par respect pour l'environnement, ce document est imprimé sur du papier sans chlore, avec des encres écoresponsables

DANS NOTRE VILLAGE

SERVICES

MAIRIE

Accueil du public du lundi au jeudi : 8h15 à 12h00

& 15h00 à 17h30

Le vendredi: 8h15 à 12h00 & 14h00 à 17h00

Afin de limiter les déplacements, merci de privilégier :

Courriel: info@la-wantzenau.fr Appels téléphoniques: 03 88 59 22 59 www.facebook.com/wantzenau Instagram: communedelawantzenau

www.la-wantzenau.fr/

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

Lundi: 14h00 à 17h30 Mercredi: 10h00 à 12h00 & 14h00 à 17h30 Jeudi: 15h00 à 17h30

Vendredi: 10h00 à 12h00 & 15h00 à 17h30

Samedi: 10h00 à 12h00 & 14h00 à 17h00

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le vendredi: 15h00 à 18h00 (ouverture avancée d'une heure)

DÉCHETERIE

Lundi, mercredi et samedi: 8h00 à 17h30

LA POSTE (sous toute réserve)

Du lundi au vendredi: 9h00 à 12h00 & 14h00 à 16h30 9h00 à 12h00

Samedi:

COMMERCES

AUTO ECOLE FIRST CONDUITE

17h00 à 18h00 Mardi et jeudi: Samedi: 10h00 à 12h00

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR

RIEDINGER-BALZER

Lundi, mardi, mercredi: 8h00 à 13h00 & 14h00 à 18h00 Jeudi, vendredi: 7h30 à 13h00 & 14h00 à 18h00 Samedi: 7h00 à 14h00

BOULANGERIE AU PAIN DE MON GRAND PÈRE

Du lundi au vendredi: 6h00 à 18h00 Samedi: 6h00 à 13h00 Dimanche: 7h00 à 12h00

BOULANGERIE/PÂTISSERIE MARET

Du lundi au vendredi: 6h00 à 18h00 Samedi: 6h00 à 12h30 Dimanche: 6h45 à 12h00

CARREFOUR CONTACT

7h00 à 18h00 Du lundi au samedi: Dimanche: 9h00 à 12h00 Stand boucherie/charcuterie: 7h00 à 18h00

COUPE ET PIQUE

Du lundi au vendredi: 8h30 à 12h00 & 13h30 à 17h45

FERME CLAUSS

8h00 à 12h00 & 15h00 à 18h00 Lundi: Du mardi au vendredi: 8h00 à 12h30 & 14h30 à 18h00 Samedi: 8h00 à 13h00

FLEURISTE FIL DE FER ET FEUILLE DE CHOU

Du mardi au vendredi: 9h00 à 12h30 & 14h00 à 17h45 Samedi: 9h00 à 17h45 Dimanche: 9h00 à 12h30

FLEURISTE IL ÉTAIT UNE FOIS

14h00 à 18h00 Du mardi au vendredi: 8h30 à 18h00 Samedi: 8h30 à 18h00 9h30 à 12h30 Dimanche:

FOIES GRAS HIRSCH

Du lundi au vendredi: 8h00 à 12h00 & 13h00 à 18h00 Samedi: 8h00 à 12h00 & 13h00 à 17h00

GARAGE CLAUSS

7h30 à 12h00 & 13h30 à 18h00 Du lundi au vendredi:

GARAGE STROH

Du lundi au vendredi: 7h00 à 12h00 &13h00 à 18h00 Samedi: 8h00 à 12h00

PHARMACIE DE LA WANTZENAU

Du lundi au vendredi : 8h00 à 12h30 & 13h30 à 20h00 Le samedi: 8h00 à 17h00

TABAC DES HÉROS

Lundi, mardi, mercredi et vendredi: 7h30 à 12h00

& 14h00 à 17h45

7h30 à 12h00 Jeudi:

Samedi et dimanche: 8h00 à 12h00

LA VINOTERIE

Mardi au samedi: 10h00 à 18h00

WANTZ OPTIC

Lundi: 13h30 à 17h45 Du mardi au vendredi : 9h00 à 12h00 & 13h30 à 17h45 Samedi: 9h00 à 12h00 & 13h30 à 17h00